

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

ARRIVEE

28 FEV. 2013

N°2013/13
Bureau du Secrétaire N°1**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Objet : Demande d'avance sur participation statutaire en fonctionnement du Département des Hautes Alpes**

L'an deux mille treize, le 22 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. Cette séance fait suite à la séance annulée faute de quorum le treize février deux mille treize à 15h00.

Séance du 22 février 2013Date de convocation :
Le 5 janvier 2012
Et le 13 février 2013

Etaient Présents : M. Victor BERENGUEL, M. Jean BERNARD, M. Michel BAUDRY, M. Marc ZANETTO, M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD, M. Jean Claude FERMIER, M. Christian DURAND, M. Bernard ALLARD LATOUR, M. richard SIRI

NOMBRE DE MEMBRES :

Etaient représentés : Mme EYMEOD par Marc AUDIER
M. Jean Pierre GANDOIS par Michel BAUDRY

Effectif statutaire : 21

Etaient invités : M. Jean Pierre PAVIE (CDV 05), M. Philippe WEYNACHTER (Receveur Principal d'Embrun Savines le Lac), Mme Brigitte FOURETS (Comite de Promotion), M. Gilbert TAVAN

En exercice : 21

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA**Exposé des motifs :**

Le Président rappelle à l'assemblée que les orientations budgétaires 2013 et les discussions autour des difficultés de recours à l'emprunt ont conduit le S.M.A.D.E.S.E.P. à demander au Département des Hautes-Alpes une avance sur sa participation statutaire en fonctionnement. Cette solution semble effectivement plus adaptée aux réalités économiques du syndicat mixte plutôt que l'emprunt de type loi Dailly, fort onéreux et finalement sans réel avantage en terme de trésorerie à court terme.

Cette avance, sollicitée par courrier du 21 décembre 2012 pour un montant de 90 000,00 €, a reçu une approbation de principe de Monsieur le Président du Conseil général. Dans ces conditions, Monsieur le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. propose au Comité syndical de souscrire à cette initiative à la formalisant par délibération.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération 2013-12 de vote du BP 2013 et son annexe : tableau de participations statutaires des membres du syndicat mixte en fonctionnement et en investissement ;

CONSIDERANT :

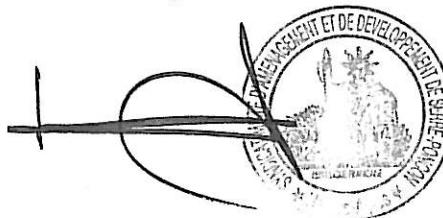
- La nécessité d'obtenir de la part de ses adhérents un versement rapide des participations statutaire afin de soutenir une trésorerie suffisante à la réalisation des travaux qui doivent être effectués avant la remontée des eaux du lac et le début de la saison estivale ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 22 février 2013 :

- **AUTORISE** le Président à demander au Département des Hautes Alpes une avance sur sa participation statutaire pour un montant de 90 000,00 € sur les 179 030,28 € prévus au BP 2013.

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Victor BERENGUEL

rendu exécutoire
certifié déposé
en préfecture
le président. 23/02/2013